



L'INFO-MUNICIPALE

PUBLICATION MUNICIPALE DE LAC-BOUCHETTE

Volume 10, numéro 16

12 décembre 2025

Bureaux fermés - Période des Fêtes

Nos bureaux seront fermés du vendredi 19 décembre à midi jusqu'au dimanche 4 janvier inclusivement.

Pour urgence seulement, vous pouvez téléphoner au 418 637-2777.

À l'approche de la période des Fêtes, tous les employés de la Municipalité de Lac-Bouchette se joignent à nous pour vous souhaiter un très joyeux Noël et une excellente année 2026. Que cette nouvelle année soit remplie de succès, de bonheur et de santé pour vous ainsi que pour vos familles.



Vital Dumais, maire
et les membres
du conseil municipal



**MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Bouchette que lors de la séance régulière du 10 novembre 2025, la Municipalité de Lac-Bouchette a adopté le règlement n° 25-22 modifiant le règlement de zonage n° 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette.

Le règlement de zonage n° 18-16 est modifié de manière à :

- La grille des spécifications #107 pour la zone 8R sera modifiée de manière à réduire la marge de recul avant à 6 mètres alors qu'elle est actuellement à 7 mètres et à réduire la marge de recul arrière à 6 mètres alors qu'elle est actuellement à 10 mètres.

QUE le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité de Lac-Bouchette ainsi qu'aux heures normales de bureau au 297, rue Principale à Lac-Bouchette;

QUE le règlement est entré en vigueur le 2 décembre 2025, date d'émission du certificat de conformité #91005-RZ-14-02-2025 de la MRC du Domaine-du-Roy.

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 12^e jour de décembre deux mille vingt-cinq.

directeur général et greffier-trésorier



Lac-Bouchette

**MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC – Dérogation mineure #2025-03

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Bouchette que :

Il y aura séance régulière du conseil municipal le 12 janvier 2026 à 19 h au 297, rue Principale, Lac-Bouchette (Québec), à la salle du conseil.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du demandeur : M. Roger Lavoie

Identification du site concerné : 229, chemin du Lac-Ouiatchouan

Numéro de la zone : 17V

Règlements en cause : Règlement de zonage n° 18-16.

Nature et effets: Le demandeur désire construire et planter un bâtiment accessoire de type garage à 2,33 m de l'emprise de la rue alors que le minimum est de 4 m.

Pourcentage des dérogations : 42,5 %

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 12^e jour de décembre deux mille vingt-cinq.

directeur général et
greffier-trésorier